



**Commission Nationale des Juges de France**  
*Section canaris couleurs*

## **Réunion du 18 février 2017 de la section couleurs de la C.N.J.F.**

### **Ordre du jour**

- Bilan moral
- Compte rendu commission formation – examens
- Informations diverses de l'OMJ, de la CNJF, de l'UOF
- Etablissement du nouveau standard CNJF du noir mogno et du brun mogno
- Etablissement du nouveau standard CNJF du noir opale
- Nouvelles classes UOF
- Jury pour le National de Colmar
- Jury pour le Mondial de Césena
- Point sur les présences et absences à nos réunions de section
- Journée technique d'automne
- . Questions diverses

### **20 Présents**

#### **Bilan moral**

Globalement la saison qui vient de s'achever a encore été une saison avec peu de concours mais avec un nombre de canaris couleurs maintenu. Cette année l'absence d'un vrai National a encore pesé et de plus l'annulation aussi du seul concours international prévu en France pour 2017 (Lens) casse la dynamique.

En revanche il existe toujours une forte demande de juges français pour des championnats hors de nos frontières et même pour faire passer des examens en Tunisie.

Pour la CNJF un point d'importance a été la tenue à Cervia (Italie) d'une réunion des experts de tous les pays et de toutes les sections. Nous avons transmis le compte –rendu de ces travaux lors de notre réunion de section en septembre et transmis les informations à tous les éleveurs français par le site de la CNJF (cnjf.org) et aussi par le biais de la revue « Les Oiseaux du Monde ».

Effectif de la section : quasi stable. En 2016, René Hermant a été enlevé de nos listes (aucune nouvelle de lui) et puis fin 2016 Bernard Descamps a souhaité stopper son activité dans le domaine du jugement de canaris. En revanche nous notons l'arrivée parmi nous de Didier Soria qui vient de réussir son examen définitif.

A signaler puisqu'on parle d'examen que la session 2016 a du être délocalisée en urgence suite à l'annulation du national d'Avignon. Nous nous sommes donc déplacés en Belgique au concours de la bague d'or. Beaucoup de km parcourus, de la fatigue mais le plaisir d'être en accord avec nos principes et de ne pas laisser tomber nos élèves-juges. Malheureusement cette action a eu un coût financier non négligeable.

Nous avons aussi deux collègues qui postulaient au grade de juge OMJ. Ils ont passé les épreuves lors du mondial en Espagne. Malheureusement ils ont été recalés. Nous présenterons à nouveau leur candidature en 2017.

Notre effectif est donc : 29 juges CNJF (26 en métropole, 1 en Espagne, 2 à La Réunion) dont 17 OMJ. Ensuite deux élèves juges et aucun nouveau postulant.

Nous participons toujours de manière active et efficace avec la revue « Les Oiseaux du Monde » par la relecture de tous les articles concernant les canaris couleurs. Notre section collabore aussi avec le Club Technique Couleurs pour ses articles 2017 (fiches critiques de canaris photographiés).

Nous avons aussi au cours de l'automne mis au point les modèles de fiches de jugement (avec remarques par rubriques déjà pré-établies) qui serviront pour ornithojuge en 2017 = jugement avec tablettes.

Pour terminer ce bilan, il faut faire état de la participation de nos juges comme compétiteurs dans certains grands championnats notamment au récent mondial d'Almeria. Résultats moins bons que l'an dernier : JP Glémet (1 Or, 2 Argent, 1 Bronze), Th. Crebouw (2 Or, 4 Argent).

A noter aussi que depuis l'an dernier l'UOF a mis en place des classes de compétiteurs. Sur les résultats 2015 plusieurs membres de la section ont déjà gravi le premier échelon et sont passés compétiteurs confirmés pour la saison 2016 : MM Crebouw, Ducaillou, Glémet, Lemoine, Mouragues, Nortier, Saussé. Au vu des résultats de la saison 2016 d'autres vont sans doute rejoindre ce premier pallier et trois ont atteint le deuxième pallier = le niveau expérimenté, MM Crebouw, Glémet et Lemoine.

### **Bilan financier**

La vente de standards est restée très faible cette année, c'est donc une source de revenus qui se tarit. La section a donc puisé dans ses réserves pour financer la journée technique d'automne et le session d'examen à Roselaere.

### **Compte-rendu de la Commission formation - examen**

**Formation** : pas de séminaire spécial cette année ni de téléconférences. La formation s'est déroulée lors des stages. Il faut encore insister sur le nombre de stages. Nos élèves-juges doivent en faire plus. Il faut aussi systématiquement débiter le stage par une série de détermination à l'aveugle. C'est très important car c'est un élément qui pose difficulté à nos élèves-juges.

**Examens** : Le travail collectif entre JA Eude, P. Héry et JP Glémet est bien rodé. Cette année les examens ont eu lieu Roselaere dans de bonnes conditions : bon accueil, nombre d'oiseaux suffisant, bonne lumière, très bonne diversité des couleurs présentes. Nous avons adapté l'examen et remplacé le jugement de séries par plus d'oiseaux à déterminer et avec fiches à remplir mais nous avons eu du mal à trouver des séries pour faire l'épreuve de classement. Ces résultats sont mitigés : réussite sans problème pour Didier Soria à l'examen final (pratique). Pour Ch Lebon la partie théorique est réussie et acquise mais à nouveau échec sur la pratique. Christian reste donc avec cette partie du probatoire à repasser et obligation de faire encore deux ans avant de passer l'examen final.

En revanche une déception pour JP Bigot qui n'a pas réussi le probatoire. Jean-Pascal arrête sa formation, mais il tient à remercier toutes les personnes qui se sont investies dans sa formation. Nous avons donc : Cyrille Jardinier en troisième année qui passera son examen final en 2017, Ch. Lebon qui poursuit sa formation et devra passer aussi la pratique du probatoire en 2017 (et ensuite en 2018 l'examen final). Et personne pour entamer une formation. Les examens sont prévus à Colmar le vendredi 8 décembre.

### **Les remontées des compte-rendus de jugement**

Le bilan est toujours aussi décevant : très très peu de compte-rendus.

### **Challenge Francis Faure** :

Vu l'absence de championnat de France UOF, il n'y a pas eu de challenge Francis Faure 2016.

### **Informations diverses**

*Venant de l'OMJ* :

Election d'un nouveau responsable OMJ pour les canaris couleurs : il s'agit de José Fernandes (Portugal).

Adoption en 2016 d'un nouveau standard pour l'isabelle opale + création des classes pour isabelle cobalt avec nouveau standard. Tout cela a déjà intégré dans nos standards CNJF et dans la classification UOF 2016.

Modification du standard du noir opale (demande de plus de bleuté) : voir notre réunion de septembre 2016 et nouveau standard adopté.

Interdiction de la coloration des ailes et queue en intensif et schimmels chez les opales, les ailes grises et les jaspes.

Adoption définitive des canaris mognos en noir et en brun. Nous les incorporons à la classification UOF 2017 et nous allons aujourd'hui écrire le standard correspondant aux directives du standard OMJ. A Almería, l'OMJ et les représentants espagnols ont observé la présentation d'isabelle jaspe et aussi de lipochromes jaunes à bec jaune. Il a été décidé de continuer l'étude et que les décisions ne seront prises que lors de la prochaine réunion internationale des experts (en septembre 2018).

#### ***Venant de la CNJF et de l'UOF :***

Les frais de repas en cours de route sont payés sur présentation de justificatifs et sont plafonnés au tarif fiscal en vigueur soit 16,83 euros par repas.

Pour la national : rappel = le juge ne perçoit pas d'indemnité de jugement mais en compensation depuis trois ans chaque juge CNJF reçoit gratuitement la revue « Oiseaux du Monde ». A partir de 2017, les frais de déplacement seront plafonnés et payés aux juges du national par leur section. L'UOF attribue à chaque section une enveloppe globale fixée à l'avance, la section fait la ventilation sur la base des frais réels et avec un maximum par juge fixé à l'avance (sans doute 250 euros maxi par juge).

Lors du congrès de dimanche le président de l'UOF vous expliquera le principe

### **Nouvelles classes UOF**

Création des classes pour les mognos (en noir et en brun). Groupe D13.

### **Observation d'oiseaux : différenciation brun topaze, brun azul**

Des oiseaux amenés par C. Jardinier aident à constater la différence très faible entre certains brun topaze et certains brun azul non topaze et la confusion dans certains jugements y compris lors des mondiaux. La caractéristique de l'œil rouge doit être observable sur le brun topaze.

### **Nouveaux standards (les mognos + le noir opale + ligne directrice pour le brun opale)**

Le standard du noir opale (déjà étudié en octobre) est validé. Le standard du noir mogno est établi : des oiseaux avec des stries de tonalité gris noir (RAL 7021) sur un fond gris plomb. Le standard du brun mogno est établi. Nous trouvons essentielle la notion de contraste, l'interstrie est très claire. Les stries sont brunes grisâtres très foncées. Il est aussi rappelé que les mognos n'ont pas le dessous de la queue plus foncée que le dessus. Il est aussi précisé dans le standard que le brun mogno a les yeux noirs (pour éviter la confusion avec par exemple certains bruns eumos).

La difficulté va être de bien faire une différence nette entre l'idéal demandé à un brun mogno et l'idéal demandé à un brun opale. Il y a beaucoup d'oiseaux intermédiaires. Le standard OMJ du brun opale n'est pas changé mais la section couleurs de la CNJF décide d'alerter les éleveurs dès 2017 et donner la tendance que nous appliquerons en 2018 pour le brun opale : des stries grises brunâtres à reflet bleuté. Le texte des standards du noir opale et des mognos est en annexe.

### **Jury pour le Mondial de Césena**

Dans l'ordre : B. Desaegher, JP Glémet, P. Héry, JC Richard, A. Chevallier, JL Chantraine.

La demande devrait être identique à celle d'Almería c'est-à-dire trois titulaires et éventuellement un suppléant.

### **Jury pour le National de Colmar**

Nous nous devons d'avoir un jury le plus performant possible et aussi d'incorporer des juges étrangers (nous avons tous à apprendre les uns des autres). Au vu de la position géographique de Colmar nous pouvons solliciter des juges allemands et suisses. D'ores et déjà il est prévu de solliciter un juge allemand.

Liste des possibles : JP Glémet (superviseur), Juges dans l'ordre de besoin : A. Chevallier, B. Desaegher, M. Aurite, P. Héry, D. Lamouroux, JL Chantraine, Th Creboux, B. Valdenaire

Jugement prévu : jeudi 7 décembre, vendredi 8 décembre matin.

### **Point sur les présences et absences à nos réunions**

Un point détaillé sur trois ans des absences est présenté.

**BILAN** : parmi les juges encore en activité aujourd'hui quatre ont 100% d'absence en 7 réunions. Mais quatre autres ont aussi une présence parmi nous très épisodique. En revanche, félicitons nous de la présence à 100% des réunions de huit juges et ensuite d'une très forte participation des 17 autres.

La question qui se pose c'est celle de la formation continue, de la remise à jour des connaissances et du maintien des compétences. Dans l'avenir nous allons lier la désignation au jury du National à une présence très régulière à nos réunions de travail.

**Proposition adoptée par vote en section : un juge sera désigné pour le national que si il a été présent aux trois dernières réunions de la section.**

Et pour le Mondial cela devient une évidence, si il le faut on fera une rotation sur un nombre très réduit de juges.

### **Journée technique d'automne**

La question posée est celle de : ou ? quand ? et pour quoi faire ? La section décide de se retrouver lors du concours international de Bordeaux, le dimanche 22 octobre. Pour faire quoi = étudier 3 séries en particulier. Le travail sera préparé en amont sous la responsabilité générale de JC Richard. Les responsables d'ateliers sont : M. Aurite pour l'isabelle opale, C. Jardinier pour l'isabelle topaze, G. Saussé pour l'isabelle cobalt. Il pourra aussi être étudié l'isabelle jaspe.

### **Questions diverses**

Comportement des juges et élèves-juges sur les réseaux sociaux. Par certains commentaires sur les réseaux sociaux il naît des polémiques (justifiées ou non) et même certains affichent des fiches de jugement et jettent en pâture les noms des juges et invectivent les juges qui ont officié. Il est demandé aux membres de la section de ne pas du tout se mêler de ces discussions (que ce soit en postant des commentaires ou même simplement en « likant » ces posts). Abstention totale même si vous voulez aller dans le bon sens car la polémique entraîne la polémique, rien n'arrête la machine et les écrits ne sont pas filtrés. Il faut donc éviter tout ce qui peut un jour ou l'autre se retourner contre un membre de la section ou donner prise à des gens mal intentionnés qui interprèteraient vos écrits.

Cette journée très conviviale et constructive se termine par une dégustation de produits apportés par Didier Soria pour fêter sa réussite à l'examen final.

Jean-Paul Glémet  
Responsable de section

Jean-Claude Richard  
Secrétaire de section

# NOIR OPALE

## **Ce que dit l'Ordre Mondial des Juges**

L'oxydation est maximale, les stries sont gris foncé bleuté sur fond gris-bleuté. Le dessin est identique à celui du classique. Les pattes, le bec et les ongles sont noirs.

## **Ce que dit la Commission Nationale des Juges de France**

La mutation opale entraîne une modification de la répartition ainsi que de la concentration du pigment noir qui se trouvera à la face inférieure du canal médullaire des plumes, donnant un aspect gris foncé bleuté aux stries sur un fond gris légèrement bleuté. L'expression maximale de l'eumélanine modifie l'expression du pigment lipochromique : tonalité verdâtre pour les fonds jaunes, tonalité rouge sombre violacé pour les sujets à fond rouge. La mélanisation devra être « maximale », ce qui donne des stries d'une tonalité gris foncé bleuté et des interstries à reflets bleutés (l'opalescence devra rester bien visible). La mélanine occupe l'axe central des tectrices sur pratiquement toute la longueur de celles-ci donnant un dessin strié longitudinal, continu et ininterrompu depuis le haut du dos. Ces stries devront être bien alignées, bien visibles, les plus larges possible tout en contrastant avec l'interstrie. Chez les intensifs, les stries sont un peu moins larges. Il ne doit pas y avoir de dépigmentation en bout de plume. Le dessin dorsal forme des rayures parallèles continues (dessin longitudinal). Ces rayures se retrouvent aussi très nettement sur les flancs et doivent être les plus larges possible et remonter vers la poitrine, tonalité en harmonie avec le dos. Les rémiges et les rectrices auront cette mélanisation maximale et leur couleur correspondra harmonieusement avec le gris foncé bleuté des stries, une tendance bleutée devra être perceptible. Leur face supérieure ne devra pas être plus foncée que leur face inférieure. La phaéomélanine sera totalement absente du plumage.

La tête (y compris la nuque) doit apparaître bien sombre à partir du bec.

Chez les intensifs la tête sera sombre sans strie (la présence de stries atténuées sur la tête des intensifs n'est pas pénalisée).

Le dessus de la tête et la nuque seront nettement striés chez les schimmels et les mosaïques.

Le bec, les pattes et les ongles seront unicolores et noir très foncé.

***Chez le noir opale, il conviendra de privilégier et valoriser l'alignement et la continuité parfaite du dessin strié.***

## Tableau de notation des noirs opales

*Chez le noir opale, il conviendra de privilégier et valoriser l'alignement et la continuité parfaite du dessin strié.*

<b>Evaluation</b>	<b>Description</b>	<b>Note</b>
<b>TRES BON</b>	Sujet correspondant au Standard	<b>29</b>
<b>BON</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Bonne mélanisation du plumage, absence de phaéomélanine, mais léger éclaircissement du bec et des pattes</li> <li>2. Légère perte de l'effet opalescent mais très bon dessin et oxydation</li> <li>3. Très bon dessin mais fond légèrement trop éclairci</li> <li>4. Striation avec bonne tonalité et bon alignement mais manquant un peu de largeur</li> <li>5. Striation de bonnes tonalité et largeur mais légèrement mal alignée ou légèrement trop courte (dessin manquant de continuité).</li> </ol>	<b>28 - 27</b>
<b>MOYEN</b>	<p style="text-align: center;">Note adaptée au degré d'imperfection.</p> <p>Modification de la tonalité du dessin : stries grises trop claires ou alors tirant sur le gris noir. Présence de phaéomélanine. Eclaircissement de plus en plus fort du bec et des pattes. Manque de mélanine ou de stries aux flancs ou à la tête. Mélanisation d'un flanc différente de l'autre flanc. Striation de moins en moins longitudinale (dessin discontinu). Perte de netteté du dessin. Striation devenant trop fine. Interstrie pas assez mélanisée. Dessus des rémiges et rectrices nettement plus foncé que le dessous. Manque de mélanine en face ventrale. Stries trop apparentes sur la tête des intensifs. Dépigmentation perceptible en bout de quelques plumes. Présence d'écailles de dépigmentation.</p>	<b>26 à 24</b>
<b>MAUVAIS</b>	<p>Perte totale de l'effet d'opalescence. Manteau envahi par le brun. Stries brunâtres ou stries gris noir foncé. Très fort éclaircissement du bec et des pattes.</p> <p>Tendance au type Agate ou au type noir mogno.</p>	<b>Application du système pénalisant</b>

# L - MUTATION "MOGNO"

## Généralités

### Ce que dit l'Ordre Mondial des Juges

Les canaris mognos sont caractérisés par une modification des mélanines noir et brun et par une réduction de la phaéomélanine. Il y a inversion des eumélanines noir et brune cependant avec une concentration relative sous le canal médullaire des plumes. Ainsi les mognos peuvent avoir le dessus des rémiges et des rectrices aussi foncé ou plus foncé que le dessous.

### Ce que dit la Commission Nationale des Juges de France

Le mogno se caractérise par une légère réduction de la tonalité des mélanines du plumage et par une légère inversion de la disposition des eumélanines dans la plume. Par cette même action on peut avoir le dessus des rémiges et des rectrices qui est soit plus foncé que le dessous soit de tonalité équivalente au dessous. La mutation mogno n'affecte pas la tonalité du bec et des pattes qui reste comme chez le classique correspondant et n'affecte pas non plus la striation (largeur et disposition des stries similaires au classique).

Chez les mognos il y a une réduction de la phaéomélanine ce qui donne une interstrie plus claire et bien contrastée avec les stries. Les bordures des rémiges et rectrices doivent aussi bien montrer cet éclaircissement.

La mutation mogno existe dans les quatre types mélaniques (Noir, Brun, Agate, Isabelle) mais elle n'est reconnue que pour les types noir et brun. Tous les canaris mognos ont les yeux noirs.

Les Mognos peuvent se présenter en fond jaune, jaune ivoire, rouge, rouge ivoire; alors la répartition du pigment lipochromique permet de distinguer trois catégories (Intensif, Schimmel, Mosaïque). Les caractéristiques de ces trois catégories sont celles communes à tous les canaris couleurs.

Les Mognos peuvent aussi se présenter en fond blanc (dominant ou récessif); il ne sera pas fait de différence dans l'appellation entre l'intensif, le schimmel ou le mosaïque. Le dessin mélanique strié des fonds blancs peut correspondre soit à celui d'un intensif soit à celui d'un schimmel, soit à celui d'un mosaïque. Ces trois sortes de fond blanc concourent dans la même classe. Pour les oxydés (noir mogno blanc, brun mogno blanc) on suivra les mêmes exigences que pour les fond non blanc et à égalité sur tous les critères on préférera l'oiseau ayant les stries les plus larges.

### En savoir plus sur les opales

**Apparition, de la mutation :** au Brésil dans les années 90 dans une souche d'opales

**Formulation génétique :**

**Hérédité :** récessive libre. Pour certains la mutation mogno n'est qu'une évolution de l'opale, pour d'autres c'est une mutation qui est allèle de l'opale.

### Pour avoir :

la classification à jour

la liste actualisée des juges CNJF

les modèles de fiche de jugement UOF/CNJF

**Aller sur [cnjf.org](http://cnjf.org) ou sur [ornithologies.fr](http://ornithologies.fr)**

# NOIR MOGNO

## Ce que dit l'Ordre Mondial des Juges

Le facteur mogno dans ces oiseaux réduit la phaéomélanine et modifie l'eumélanine noire mais n'a pas d'action sur la couleur du bec, des pattes et ongles qui doivent être fortement mélanisés. Les caractéristiques décrites dans les généralités donnent pour le noir mogno une couleur générale et un dessin de couleur plomb très foncé sans reflets bleutés. Dessin et distribution mélanique similaire au classique avec une tonalité gris noir très foncée. Absence de phaéomélanine visible. Couleur générale de l'oiseau (enveloppement) : gris plomb. Tête de couleur foncé avec dessin strié évident. Bec, pattes et ongles fortement oxydés.

## Ce que dit la Commission Nationale des Juges de France

Le mogno se caractérise par une légère réduction de la tonalité des mélanines du plumage et par une légère inversion de la disposition des eumélanines dans la plume. Par cette même action on peut avoir le dessus des rémiges et des rectrices qui est soit plus foncé que le dessous soit de tonalité équivalente au dessous. La mutation mogno n'affecte pas la tonalité du bec et des pattes qui reste comme chez le classique correspondant et n'affecte pas non plus la striation (largeur et disposition des stries similaires au classique). Les yeux restent noirs.

Le noir mogno aura un dessin strié de tonalité gris noir (RAL 7021) sur un fond gris plomb. Il ne devra pas y avoir de reflets bleutés, simplement une légère opalescence doit rester visible pour identifier l'action de la mutation mogno sur la répartition de l'eumélanine (légère inversion dans la plume).

L'expression maximale de l'eumélanine modifie l'expression du pigment lipochromique : tonalité verdâtre pour les fonds jaunes, tonalité rouge sombre violacé pour les sujets à fond rouge. La mélanine occupe l'axe central des tectrices sur pratiquement toute la longueur de celles-ci donnant un dessin strié longitudinal, continu et ininterrompu depuis le haut du dos. Ces stries devront être bien alignées, bien visibles, les plus larges possible tout en contrastant avec l'interstrie. Chez les intensifs, les stries sont un peu moins larges. Il ne doit pas y avoir de dépigmentation en bout de plume. Le dessin dorsal forme des rayures parallèles continues (dessin longitudinal). Ces rayures se retrouvent aussi très nettement sur les flancs et doivent être les plus larges possible et remonter vers la poitrine, tonalité en harmonie avec le dos. Les rémiges et les rectrices auront cette mélanisation maximale et leur couleur correspondra harmonieusement avec le gris noir des stries. Leur face inférieure ne devra pas être plus foncée que leur face supérieure. La phaéomélanine sera totalement absente du plumage. Le dessin strié doit être bien contrasté. Les bordures des rémiges et des rectrices doivent être claires et bien visibles.

La tête (y compris la nuque) doit apparaître bien sombre à partir du bec.

Chez les intensifs la tête sera sombre sans strie (la présence de stries atténuées sur la tête des intensifs n'est pas pénalisée).

Le dessus de la tête et la nuque seront nettement striés chez les schimmels et les mosaïques.

Le bec, les pattes et les ongles seront unicolores et noir très foncé.

***Chez le noir mogno, il conviendra de privilégier et valoriser l'alignement et la continuité parfaite du dessin strié.***

## Tableau de notation des noirs mognos

*Chez le noir mogno, il conviendra de privilégier et valoriser l'alignement et la continuité parfaite du dessin strié.*

<b>Evaluation</b>	<b>Description</b>	<b>Note</b>
<b>TRES BON</b>	Sujet correspondant au Standard	<b>29</b>
<b>BON</b>	<p>6. Bonne mélanisation du plumage, absence de phaéomélanine, mais léger éclaircissement du bec et des pattes</p> <p>7. Très bon dessin mais fond légèrement trop éclairci</p> <p>8. Striation avec bonne tonalité et bon alignement mais manquant un peu de largeur</p> <p>9. Striation de bonnes tonalité et largeur mais légèrement mal alignée ou légèrement trop courte (dessin manquant de continuité).</p> <p>10. Bon dessin et bonne oxydation mais stries légèrement éclaircies.</p>	<b>28 - 27</b>
<b>MOYEN</b>	<p style="text-align: center;">Note adaptée au degré d'imperfection.</p> <p>Modification de la tonalité du dessin : stries grises trop claires ou avec des reflets bleutés. Présence de phaéomélanine. Bordures des rémiges et des rectrices pas assez visibles. Eclaircissement de plus en plus fort du bec et des pattes. Manque de mélanine ou de stries aux flancs ou à la tête. Mélanisation d'un flanc différente de l'autre flanc. Striation de moins en moins longitudinale (dessin discontinu). Perte de netteté du dessin. Striation devenant trop fine. Interstrie pas assez mélanisée. Manque de mélanine en face ventrale. Stries trop apparentes sur la tête des intensifs. Dépigmentation perceptible en bout de quelques plumes. Présence d'écailles de dépigmentation.</p>	<b>26 à 24</b>
<b>MAUVAIS</b>	<p>Perte totale du contraste du dessin strié. Manteau envahi par le brun. Stries brunâtres ou stries gris bleutées. Très fort éclaircissement du bec et des pattes. Dessous des rémiges et rectrices nettement plus foncé que le dessus.</p> <p>Tendance au type Agate ou au type noir opale ou agate opale.</p>	<b>Application du système pénalisant</b>

# BRUN MOGNO

## Ce que dit l'Ordre Mondial des Juges

Le facteur mogno dans ces oiseaux réduit la phaéomélanine et modifie l'eumélanine brune, une partie de l'eumélanine brune se dépose dans la partie inférieure du canal médullaire des rémiges et rectrices. Les caractéristiques décrites dans les généralités donnent pour le brun mogno une couleur générale et un dessin de couleur brun gris foncé sans reflets bleutés. Dessin et distribution mélanique similaire au classique avec une tonalité brun gris très foncée. Absence de phaéomélanine visible. Couleur générale de l'oiseau (enveloppement) : brun gris sans bleuté. Tête avec forte expression mélanique.

## Ce que dit la Commission Nationale des Juges de France

Le mogno se caractérise par une légère réduction de la tonalité des mélanines du plumage et par une légère inversion de la disposition des eumélanines dans la plume. Par cette même action on peut avoir le dessus des rémiges et des rectrices qui est soit plus foncé que le dessous soit de tonalité équivalente au dessous. La mutation mogno n'affecte pas la striation (largeur et disposition des stries similaires au classique). Les yeux restent noirs.

La mélanisation devra être « maximale », ce qui donne des stries eumélaniques brunes grisâtres très foncées se détachant sur un fond brunâtre nettement plus clair. Une légère opalescence doit rester visible.

La mélanine occupe l'axe central des tectrices sur pratiquement toute la longueur de celles-ci donnant un dessin strié longitudinal, continu et ininterrompu depuis le haut du dos. Ces stries devront être bien alignées, bien visibles, les plus larges possible tout en contrastant avec l'interstrie. Chez les intensifs, les stries sont un peu moins larges. Il ne doit pas y avoir de dépigmentation en bout de plume. Le dessin dorsal forme des rayures parallèles continues (dessin longitudinal). Ces rayures se retrouvent aussi très nettement sur les flancs et doivent être les plus larges possible et remonter vers la poitrine, tonalité en harmonie avec le dos. Les rémiges et les rectrices auront cette mélanisation maximale et leur couleur correspondra harmonieusement avec le brun grisâtre foncé des stries. Leur face inférieure ne devra pas être plus foncée que leur face supérieure.

Le dessin strié doit être bien contrasté. Les bordures des rémiges et des rectrices doivent être claires et bien visibles.

La tête (y compris la nuque) doit apparaître bien sombre à partir du bec.

Chez les intensifs la tête sera sombre sans strie (la présence de stries atténuées sur la tête des intensifs n'est pas pénalisée). Le dessus de la tête et la nuque seront nettement striés chez les schimmels et les mosaïques.

Le bec, les pattes et les ongles seront unicolores de couleur légèrement brunâtre.

***Chez le brun mogno, il conviendra de privilégier et valoriser l'alignement et la continuité parfaite du dessin strié.***

## Tableau de notation des bruns mognos

<b>Evaluation</b>	<b>Description</b>	<b>Note</b>
<b>TRES BON</b>	Sujet correspondant au Standard	<b>29</b>
<b>BON</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Striation avec bonne tonalité et bon alignement mais manquant un peu de largeur</li> <li>2. Striation de bonnes tonalité et largeur mais légèrement mal alignée ou légèrement trop courte (dessin manquant de continuité).</li> <li>3. Bon dessin mais stries très légèrement éclaircies</li> </ol>	<b>28 - 27</b>
<b>MOYEN</b>	<p><b>Note adaptée au degré d'imperfection.</b></p> <p>Modification de la tonalité du dessin : stries beiges ou grises bleutées, stries brunes rousses avec perte totale de l'opalescence. Présence de phaéomélanine. Bordures des rémiges et des rectrices pas assez visibles. Manque de mélanisation des flancs ou de la tête. Mélanisation d'un flanc différente de l'autre flanc. Striation de moins en moins longitudinale (dessin discontinu). Perte de netteté du dessin. Striation devenant trop fine. Dessin très insuffisant ne laissant voir que la mélanine étalée. Manque de mélanine en face ventrale. Pattes très claires. Stries trop apparentes sur la tête des intensifs. Dépigmentation perceptible en bout de quelques plumes. Présence d'écailles de dépigmentation.</p>	<b>26 à 24</b>
<b>MAUVAIS</b>	<p>Eclaircissement trop important, tendance au type Brun Opale ou Isabelle classique..</p> <p>Présence excessive de phaéomélanine.</p> <p>Reflets bleuâtres nettement visibles.</p> <p>Dessous des rémiges et rectrices nettement plus foncé que le dessus.</p>	<b>Application du système pénalisant</b>